

INTRODUCTION

Depuis 2010, l'Observatoire partenarial de l'Habitat de l'agglomération lyonnaise a capitalisé plus de 300 indicateurs statistiques et cartographiques à l'échelle du Sepal.

Afin de mieux valoriser ces données, cette nouvelle publication de l'Observatoire se propose de mettre en avant une thématique particulière.

Ce tout premier numéro porte sur la performance énergétique de l'habitat, enjeu majeur qui fait l'objet d'objectifs particulièrement ambitieux au niveau national. En effet, pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, l'Etat souhaite encourager la rénovation des logements des ménages aux revenus modestes en allouant 1,2 milliard d'euros sur 5 ans avec un objectif de 75 000 logements rénovés par an. Afin de rénover le parc social, l'Etat a débloqué 3 milliards d'euros sous la forme de prêts bonifiés aux bailleurs sociaux avec un objectif de 500 000 logements rénovés sur 5 ans.



Observatoire partenarial Habitat

déchiffrage

#1 La performance énergétique des logements

Janvier 2021

Le secteur résidentiel représente 24 % des émissions de GES du Sepal

Consommation annuelle (Kwh) par résidence principale, toutes énergies confondues, en 2015

Source : Oreges Araee, Insee - RP. (types d'énergie : électricité, gaz, fioul, énergies renouvelables thermiques, ...)

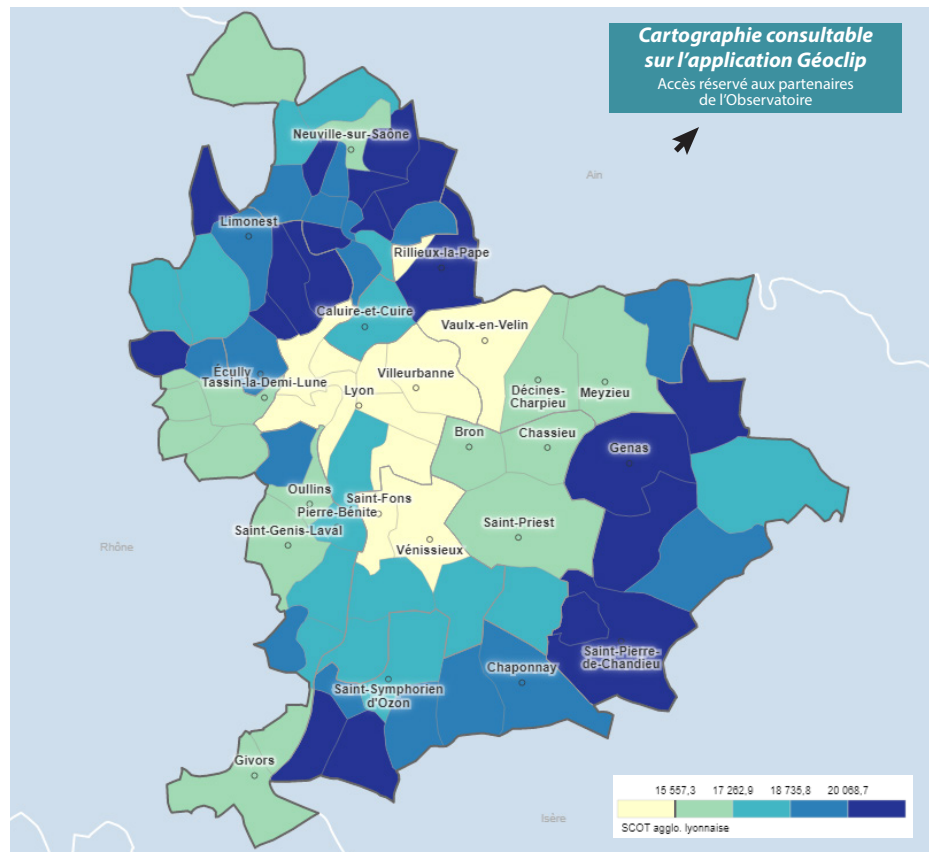
A l'échelle du Sepal, le secteur résidentiel constitue le premier poste de consommation d'énergie¹.

La consommation est cependant contrastée à l'échelle du territoire : les communes du nord ouest de la Métropole de Lyon ainsi que celles de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais (CCEL) et de la Communauté de Commune du pays de l'Ozon (CCPO) ont une consommation d'énergie plus importante, notamment en raison d'une plus forte part de maisons (dont une majorité fait plus de 100 m²). La quasi absence de chauffage urbain dans la CCEL et le CCPO renforce la forte utilisation du fioul domestique.

Une surconsommation observée dans les logements anciens et peu performants

Les immeubles d'habitation (et les maisons) construits entre 1949 et 1974 représentent un parc important. Ce parc ancien datant d'avant les premières réglementations thermiques représente 40% des consommations en énergie finale du secteur résidentiel.

Métropole de Lyon, Schéma Directeur Energie



42%

des logements du Sepal ont été construits avant 1971 (premières réglementations thermiques en 1974), soit près de 310 000 logements.



Source : Insee, RP 2017

¹ Cela comprend l'énergie nécessaire pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la cuisson et la consommation d'électricité spécifique (aux prises).

Le savez-vous ?

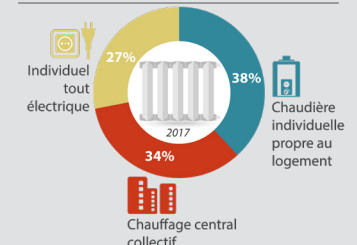
Le chauffage est le premier poste de consommation du secteur résidentiel



Pour baisser la consommation énergétique liée au chauffage, il est nécessaire d'agir à la fois sur l'isolation (performance thermique du bâtiment), le changement de chauffage (rendement et vecteur énergétique) et les comportements économes (sur le chauffage, mais aussi l'eau chaude et les appareils électriques).

Mode de chauffage des résidences principales du Sepal

Source : Insee, RP



Une place encore trop importante du fioul pour se chauffer

Selon le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (CEREN), le fioul est la 3e énergie utilisée pour le chauffage en France.

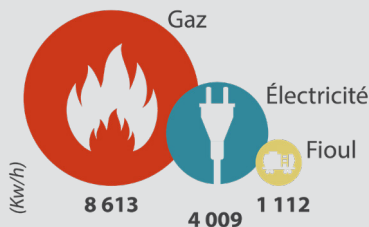
Dérivé du pétrole, le fioul est à l'origine de nombreuses pollutions : dioxyde et monoxyde de carbone, particules fines, etc.

Selon l'ADEME, le chauffage au fioul concerne généralement les maisons situées en milieu rural, peu rénovées et occupées par des ménages à plus faibles revenus. Ces ménages doivent être accompagnés dans leur changement d'équipements.

A l'échelle du Sepal, le fioul représente 8% de la consommation d'énergie. Son utilisation est plus importante dans la CCEL (13%) et la CC du pays de l'Ozon (14%).

Consommation annuelle par type d'énergie par résidence principale à l'échelle du Sepal

Source : Orcae 2015



Quelques enjeux autour de la consommation énergétique et de la performance du parc de logements

La précarité énergétique



Source : Modèle Artelys, 2013, Métropole de Lyon

Quelques définitions

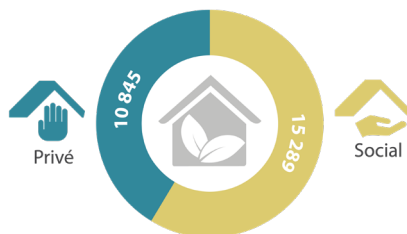
La **précarité énergétique** désigne une personne qui « qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Source : ADEME, 2018

Une offre neuve de qualité et énergétiquement performante

Nombre de logements respectant le référentiel *habitat durable*

Source : Alec, mars 2020, Métropole de Lyon



Le **BRDE** (Bas Revenu, Dépenses Elevées) évalue la précarité énergétique par le cumul de deux indicateurs. Un ménage d'une commune est en situation de précarité énergétique, si ses dépenses d'énergie sont supérieures à la médiane observée pour la commune et si son revenu disponible, une fois déduites les charges liées au logement (hors dépenses d'énergie), est inférieur ou égal à 60% de la médiane de la commune.

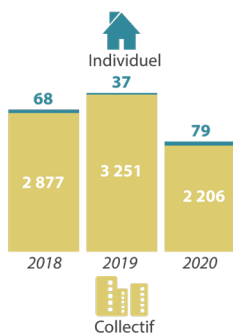
Les **référentiels Habitat Durable** définissent des exigences de performances environnementales que les projets de construction neuve doivent satisfaire et contenir.

Source : Agence locale de l'énergie et du climat. <https://www.alec-lyon.org/ressources/les-referentiels-de-la-metropole-de-lyon/>

Un accompagnement croissant à la rénovation énergétique du parc existant

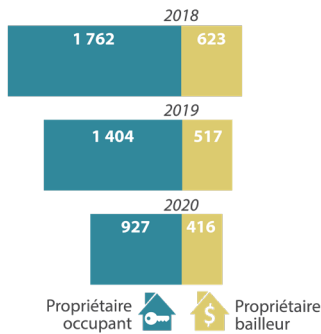
Nombre de ménages aidés

Source : Ecoréno'v, Métropole de Lyon



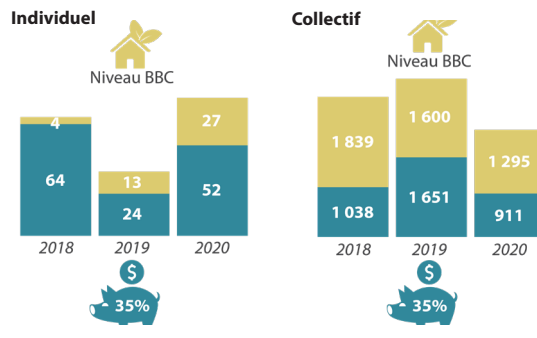
Statut d'occupation des ménages aidés

Source : Ecoréno'v, Métropole de Lyon



Nombre de logements rénovés visés par le niveau BBC ou par 35% d'économie d'énergie après travaux

Source : Ecoréno'v, Métropole de Lyon



Les travaux de l'Observatoire partenarial de l'Habitat sont l'expression d'un partenariat entre la Métropole de Lyon, l'Etat et le Sepal.

GRAND LYON
la métropole

sepal
syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine **lyon**naise

Tour Part-Dieu, 23e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Equipe projet : **Mathilde Aladame, Nicolas Chausson, Laetitia Rissoan, Mathilde Soupizet, Julien Vincent.**

Le **Bâtiment Basse Consommation** énergétique (ou BBC) est un label attribué aux bâtiments qui ont une basse consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation. Il s'agit d'un bâtiment qui nécessite 50% d'énergie en moins par rapport à un bâtiment conforme à la réglementation thermique RT2005.

Source : EDF énergie renouvelable

L'accompagnement à la rénovation énergétique du parc existant dépend notamment des dispositifs mis en place par les collectivités locales, par exemple Ecoréno'v à l'échelle de la Métropole de Lyon. Il existe néanmoins de nombreuses aides et mesures d'accompagnement proposées par l'Etat :

- # les aides d'Action logement,
- # l'exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie,
- # le chèque énergie pour aider à payer des factures d'énergie ou des travaux de rénovation,
- # le dispositif Coup de pouce économies d'énergie 2018-2020,
- # les aides des entreprises de fourniture d'énergie (CEE),

- # la TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique,
- # l'éco-prêt à taux zéro,
- # la réduction d'impôt « Denormandie »,
- # le dispositif « MaPrimeRénov »,
- # le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE),
- # les aides « Habiter mieux sérénité » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).